

Conclusion

Des analyses développées dans cet article il ressort qu'un certain nombre de contraintes formelles régissent la configuration des chaînes de référence, en particulier celles que l'on peut former autour du nom propre à l'aide d'un autre nom propre, d'une expression nominale indéfinie ou d'une description définie. L'explicitation de ces contraintes exige, comme nous l'avons vu, que l'on tienne compte de la nature des expressions employées, de leur ordre d'apparition dans le discours et des relations structurales entre les phrases où elles figurent. Ces contraintes ont un effet purement négatif. On entend par là qu'elles ne permettent de prédire avec certitude que les cas dans lesquels il y a disjonction référentielle. Par contre, ce n'est pas parce qu'aucune impossibilité formelle ne s'oppose à l'interprétation coréférentielle de deux expressions que celles-ci seront nécessairement comprises comme faisant partie d'une même chaîne. L'interprétation coréférentielle dépend des stratégies de traitement mises en oeuvre par les sujets (des préférences dont ils témoignent en la matière) et de leurs connaissances extralinguistiques. L'analyse des contraintes formelles régissant la bonne formation des chaînes de référence incombe aux linguistes. Cependant la frontière entre les règles que l'on peut formuler dans ce domaine et celles qui touchent aux aspects psychologiques de l'interprétation n'est pas toujours évidente. Elle l'est en particulier d'autant moins que l'on est obligé, dans certains cas, de tenir compte des caractéristiques sémantiques des expressions en jeu.

Références bibliographiques.

- Bally, C. 1944 "Linguistique générale et linguistique française", Francke, S.A., Berne.
- Bolinger, D 1979 "Pronouns in discourse" in J.D. Mac Cawley ed., 289/309.
- Charolles, M. 1983 "Coherence as a principle in the interpretation of texts", "Text" 3/1, 71/97.
- Charolles, M. 1986 "Problèmes posés par l'évaluation de la coopérativité des comportements d'interlocution" dans G. Maurand ed. "Écriture, Traduction", univ. Toulouse le Mirail, 104/126.
- Chomsky, N. 1981 "Lectures on government and binding", Dordrecht, Foris.
- Corblin, F. 1985 "Les chaînes de référence: analyse linguistique et traitement automatique", "Intellectica" 1-1, 123/143.
- Couquaux, D. Ronat, M. eds 1986 "La grammaire modulaire", Paris, Minuit.
- Ducrot, O. 1972 "Dire et ne pas dire", Paris, Hermann.
- Dupont, N. 1985 "Linguistique du détachement en Français", Berne, Peter Lang.

- Evans, G. 1980 "Pronouns", "Linguistic Inquiry", 11/2, 337/362.
- Guéron, J. 1979 "Relations de coréférence dans la phrase et dans le discours", "Langue Française" 44, 42/80.
- Johnson-Laird, P.N. 1983 "Mental models", Cambridge University Press.
- Mac Cawley, J.D. ed "Syntax and Semantics: notes from the linguistic underground", New-York, Academic Press.
- Karttunen, L. 1969 "Discourse referents" in J.D. Mac Cawley ed., 1976, 363/385.
- Kleiber, G. 1981 "Problèmes de référence: descriptions définies et noms propres", Paris, Klincksieck.
- Kleiber, G. 1984 "Dénomination et relations dénominales", "Langages" n°76, 77/94.
- Kleiber, G. 1986 "Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate", à paraître "Langue Française".
- Lakoff, G. 1968 "Pronouns and reference" in J.D. MacCawley ed., 1976, 275/335.
- Langacker, R. 1969 "On pronominalization and the chain of command" in D. Reibel and S. Schane eds "Modern studies in English", Prentice Hall, Englewood Cliffs N.J.
- Lasnik, H. 1976 "Remarks on coreference" in "Linguistic Analysis" 2, 1/22.
- Milner, J.C. 1973 "Un processus de dislocation qualitative" in "Arguments linguistiques", Paris, Mame.
- Milner, J.C. 1976 "Réflexions sur la référence", "Langue Française" 30, 63/73.
- Milner, J.C. 1982 "Ordres et raisons de la langue", Paris, Seuil.
- Milner, J.C. 1986 "Coréférence et coïncidence- Remarques à propos de l'axiome "C"." in D. Couquaux et M. Ronat eds., 149/165.
- Picabia, L. 1981 "Remarques sur la pronominalisation à gauche", "Sémantikos", vol.5, n°2, 57/82.
- Reinhart, T. 1976 "The syntactic domain of anaphora", Thèse, MIT.
- Rubattel, C. 1985 "Polyphonie, syntaxe et délimitation des énoncés" in "Tranel" 9, 83/103.
- Slakta, D. 1982 "Sémiologie et grammaire du nom propre dans "Un prince de bohème"", in "Balzac, l'invention du roman", Paris, Belfond, 235/256.

Une leçon de CHOSE: sur le statut sémantico-référentiel
du mot CHOSE

S'occuper du mot *chose* ? Et pour quoi faire? Il y a apparemment peu de ... choses à dire sur un tel sujet dans un colloque qui porte sur la référence. Une fois que l'on a insisté sur la quasi-vacuité sémantique du terme général de *chose* et sur le caractère de substantif-caméléon qui en découle, il semble bien que l'on ait fait le tour de la question. Les "choses" ne sont cependant pas aussi simples et valent la peine que l'on essaie d'aller plus loin dans l'analyse. Le chemin emprunté ne sera pas le plus court. Nous voudrions montrer dans ce qui suit un aspect sémantico-référentiel remarquable de *chose*, connu des philosophes [Pelletier 1975], mais ignoré des linguistes: le statut original qu'il présente dans l'opposition noms *comptables* (ou *individnants*) et noms *massifs* (ou *non comptables*). A partir de ce caractère "ontologique" spécifique, on analysera ensuite successivement son statut sémantico-lexical particulier de substantif et quelques aspects de son statut discursif.

1. SUR LE STATUT ONTOLOGIQUE DE *CHOSE* OU EST-CE QU'UNE TABLE
EST UNE *CHOSE* OU PLUSIEURS *CHOSSES* ?

1.1 Noms comptables et noms massifs

On rappellera d'abord la manifestation grammaticale de l'opposition, puis son interprétation sémantique. La distinction grammaticale, on le sait, est avant tout une affaire de déterminants. Les noms comptables comme *chimpanzé*, *tabouret*, etc. sont compatibles avec les déterminants comme *un*, *des*, *les*, les adjectifs numéraux cardinaux, les adjectifs indéfinis comme *quelques*, *plusieurs*, etc., mais refusent par contre les partitifs comme *du*, *de la* :

- 1) J'ai joué avec un chimpanzé/des chimpanzés/les chimpanzés/trois chimpanzés/quelques chimpanzés/plusieurs chimpanzés
- 2) ⁺J'ai joué avec du chimpanzé

Les noms massifs comme *eau*, *tristesse*, etc., obéissent à la distribution inverse. Ils n'acceptent pas les déterminants "discrets", mais se combinent avec les quantificateurs "continus":

- 3) ⁺J'ai joué avec une eau/des eaux/les eaux/trois eaux/quelques eaux/plusieurs

eaux [1]

4) J'ai joué avec de l'eau/l'eau

Lorsque la quantification est exprimée par *assez de, peu de, beaucoup de, pas mal de, etc.*, la différence se manifeste dans la pluralisation, les comptables se présentant au pluriel, les non comptables au singulier:

5) J'ai joué avec beaucoup de/pas mal de chimpanzés

6) ⁺J'ai joué avec beaucoup de/pas mal de chimpanzé

7) J'ai joué avec beaucoup d'eau/pas mal d'eau

8) ⁺J'ai joué avec beaucoup de/pas mal d'eaux

Il en va de même avec *combien de* :

9) Avec combien de chimpanzés as-tu joué?

10) ⁺Avec combien de chimpanzé as-tu joué?

11) Avec combien d'eau as-tu joué?

12) ⁺Avec combien d'eaux as-tu joué? [2]

Un peu de opère à lui tout seul la séparation, puisqu'il exige un nom non comptable:

13) J'ai joué avec un peu d'eau

14) ⁺J'ai joué avec un peu de chimpanzé(s)

Cette différence de distribution avec les déterminants correspond à une différence de conditionnement référentiel. Substantifs comptables et substantifs massifs renvoient à des entités saisies de deux façons différentes. Les comptables les présentent comme formant une classe référentielle d'un même type d'individus (d'où le nom de *sortal* qu'on leur attribue parfois) [3]. Ils fournissent par eux-mêmes un principe qui permet de découper la catégorie référentielle visée en individus particuliers [4]. La règle est que si X est une occurrence particulière d'un substantif comptable Y, on peut dire qu'elle est un Y. C'est dire tout simplement qu'une occurrence de *chimpanzé* est un chimpanzé. Les noms massifs (ou non comptables) [5] conditionnent la réalité de façon globalisante. Ils réfèrent à une réalité continue, sans limites internes impliquées. Ils ne disposent pas d'un principe de division en individus d'un même type [6]. D'où la règle: Si X est une occurrence particulière d'un substantif massif Y, on peut dire qu'elle est du Y. Une occurrence d'*eau* (un verre d'eau, une goutte d'eau), c'est de l'eau.

Il s'agit ainsi de deux types fondamentaux de présentation référentielle [7] et non, comme on pourrait le penser, d'un engagement ontologique en faveur de l'existence de deux types d'entités différentes, les comptables et les massives. La même chose peut être "emballée" de façon individuante comme de façon globalisante [8].

Deux propriétés caractéristiques, connues depuis Aristote et amplement discutées, permettent d'opposer les noms massifs aux noms comptables [9]. Les noms massifs présentent la propriété de *sous-ensemble* [Rohrer 1980] [10]. La prise en considération de la structure interne des entités sémantiques montre qu'ils réfèrent de façon *homogène*. [ter Meulen 1980, 1983 et 1984]. Toute partie d'eau, ou tout sous-ensem-

ble a la propriété d'être de l'eau. Un verre d'eau, c'est encore de l'eau, comme un morceau de sucre, c'est du sucre, etc. Du point de vue de la structure interne, la référence opérée par les noms comptables est au contraire *hétérogène*. Ils ne répondent guère à la propriété de sous-ensemble. La divisibilité qu'ils autorisent ne donne pas d'entités du même type. Un sous-ensemble d'un nom comptable X ne présente plus la propriété d'être un X. Le bras d'un homme n'est ainsi pas un homme, le dossier d'un fauteuil n'est pas un fauteuil, etc. Cette opposition divisibilité homogène/divisibilité hétérogène est à l'origine de l'exclusion des massifs de la construction partitive *être quelque chose de*

15) Ceci est quelque chose d'un chimpanzé

16) ⁺Ceci est quelque chose d'eau^[11]

L'énoncé 15) est possible, parce que la partition effectuée est hétérogène: le *quelque chose* en question n'est pas un chimpanzé. L'énoncé 16), par contre, ne convient pas, puisque le sous-ensemble considéré est encore de l'eau. L'incompatibilité notée ci-dessus entre les noms massifs et les déterminants "discrets" s'explique par la divisibilité homogène: on ne compte pas le riz, l'eau, le sable, etc., parce que nous ne savons pas quoi compter [Carlson 1981: 50]. En effet, le principe de division en sous-ensembles identiques interdit tout comptage.

La propriété de divisibilité homogène ne va toutefois pas sans difficultés. Pour qu'elle puisse être maintenue, il faut éviter, comme le précise A. ter Meulen [1980 et 1981], l'introduction de parties minimales dans la sémantique des substantifs non comptables et spécifier que la partie prélevée doit avoir les propriétés attribuées au terme massif [Moravcsik 1973: 283]. Toute partie d'une substance appréhendée de façon massive ou homogène ne reste pas forcément, comme l'a souligné W.V.O Quine [1960], une partie du même type. Si une molécule d'eau peut encore être considérée comme de l'eau, il n'en va plus de même des éléments qui composent une telle molécule. Plus trivialement, comme le rappelle C. Rohrer [1980], une fraise prélevée d'une tarte aux fraises n'est plus de la tarte aux fraises. La question est plus, ou tout autant, du moins, linguistique que métaphysique et trouve sa réponse dans la formulation de la divisibilité envisagée. Une fraise (prise ou non sur un gâteau) n'est pas de la tarte aux fraises, tout simplement parce qu'elle ne répond pas aux conditions qui permettraient de dire qu'elle est une partie ou un morceau de tarte aux fraises. Le recours à ces conditions sémantiques permet de sauvegarder (circulairement ?) la règle de divisibilité homogène: une partie de \underline{N} , si c'est vraiment une partie de \underline{N} , est également du \underline{N} . Sur un plan ontologique, il s'agit de postuler des sous-ensembles minimaux indivisibles.

Une telle difficulté ne se rencontre plus avec l'opposé de la propriété de sous-ensemble, la propriété de *référence cumulative* [Quine] ou propriété d'*union* [Rohrer]. L'obstacle d'une division qui fait perdre son statut ontologique à l'entité divisée n'a pas son pendant du côté de l'addition. Aucune limite supérieure n'est en effet susceptible de briser l'identité référentielle des massifs. Philosophes et logiciens [Quine et Moravcsik, etc.] préfèrent ainsi définir les noms massifs à l'aide de la propriété d'addition homogène plutôt que de son inverse, la propriété de division homogène :

W est un terme massif, si toute somme des parties qui sont W est elle-même W [Quine 1960: 90-91].

En ajoutant une partie de N_i massif à une autre partie de N_i massif, on obtient un ensemble qui est du N_i massif. De l'eau plus de l'eau, c'est toujours de l'eau, alors que la somme de deux chimpanzés n'est plus un chimpanzé, mais deux chimpanzés [12]. Si on prend, comme le souligne J. Moravcsik [1973] dans *Reply to Comments*, deux lacs, on ne peut les décrire comme un lac ou trois lacs: ce sont deux lacs. Si on prend, par contre, une partie d'eau qui est la somme de diverses parties d'eau, on peut la décrire de façon correcte aussi bien comme une, deux ou trois parties d'eau.

A. ter Meulen [1984] propose une troisième propriété connue des philosophes depuis fort longtemps également [13]. Il s'agit du changement: une entité décrite de façon homogène perd son identité avec un changement de ses parties. Si vous buvez un petit peu d'eau de l'eau qui se trouve dans votre verre, l'eau qui restera sera certes toujours de l'eau, mais ce ne sera plus la même quantité d'eau. Une entité décrite de façon hétérogène conserve son identité sous le changement. Admettons qu'un morceau de votre verre d'eau se détache: votre verre d'eau ne cessera d'être votre verre d'eau.

1.2 Chose est-il massif ou comptable?

L'application du critère distributionnel des déterminants fait incontestablement du substantif *chose* un nom comptable. *Chose* n'accepte que les déterminants caractéristiques de cette catégorie [14]:

17) Une chose/des choses/quelques choses/plusieurs choses
beaucoup de choses/combien de choses

18) [†]De la chose, beaucoup de chose/combien de chose/un peu de chose

On remarquera qu'il ne présente jamais dans des cas comme 17) une interprétation similaire à celle des noms massifs lorsqu'ils se trouvent réifiés: *deux choses* ne signifie pas comme *deux eaux*, par exemple, 'deux sortes d'eaux' ou 'deux bouteilles d'eau', etc. [Pelletier 1975].

Les trois tests sémantico-référentiels, par contre, procurent un résultat différent. On ne retrouve plus les propriétés spécifiques des noms comptables. Face à la division en sous-parties, *chose* réagit comme un nom massif. Une partie d'une chose est à nouveau une chose et ainsi de suite. Chose remarquable, la difficulté que constitue la scission possible en des sous-parties de nature différente n'existe même plus avec *chose*. Quel que soit le sous-ensemble envisagé d'une chose, ce sera encore et toujours une chose. De ce côté-là donc, *chose* se révèle plus massif ou plus homogène que les termes massifs. La référence cumulative est aussi le lot de *chose*, mais elle paraît moins évidente, car l'addition d'une chose et d'une autre chose peut aboutir à deux choses. On observera toutefois que le résultat est un ensemble de deux choses et qu'à ce titre cet ensemble de deux choses est lui-même une chose: une chose de deux choses. L'union de plusieurs choses est en effet toujours formatrice d'une chose: soit une entité hétérogène (individu composite), reconnue (cf. une lame plus un manche = un couteau) ou nouvelle (cf. la chose que constitue la réunion d'une lame et d'un parapluie), soit une entité homogène (une quantité d'eau + une quantité d'eau = une nouvelle quantité d'eau).

Bien sûr, dans un cas comme dans l'autre, on pourra rétorquer qu'il ne s'agit pas de la même chose, mais l'objection à ce niveau n'est pas recevable. En effet, la somme de deux verres d'eau (ou l'inverse) n'est pas la même eau non plus comme l'établit la propriété de changement. L'application stricte des propriétés de sous-ensemble et d'union conduit à faire du nom *chose* un terme massif. La troisième propriété mène à une impasse. *Chose*, par lui-même, ne permet pas de dire si une chose qui a subi un changement est la même chose ou une chose différente. Les deux réponses sont possibles, mais nécessitent toutes deux une spécification sortale plus précise qui nous fait sortir de l'aire du mot.

Caractérisation grammaticale et caractérisation sémantique ne vont, par conséquent, plus de pair. Le mot *chose*, par rapport aux autres substantifs, exhibe un statut absolument remarquable [15]. Il est un nom comptable par ses propriétés grammaticales, mais rejoint plutôt les massifs par ses caractères sémantico-référentiels. Pourquoi? La réponse à cette question nous permettra de préciser les caractéristiques sémantiques du terme.

1.3 *Chose* : un nom comptable postiche

Dans son utilisation la plus large possible, c'est-à-dire lorsqu'il dépasse l'opposition animé/non animé, *chose* se sépare à la fois des noms massifs et des noms comptables en ce qu'il ne comporte pas, à la différence de *chimpanzé* et *eau*, par exemple, un principe qui permet de dire que telle occurrence référentielle est un chimpanzé ou non, est de l'eau ou non, etc. Il lui manque en effet la dimension sortale ou descriptive des autres noms: il ne dit rien sur -il ne les décrit pas- les entités auxquelles il s'applique. Le seul principe qu'il véhicule et qu'il partage avec les noms comptables est celui de l'unité, de l'individuation, de l'existence d'items isolables, discriminés. Il engage une vision discontinue de l'univers, une appréhension de la réalité comme constituée de parties discriminables, mais n'offre pas par lui-même les moyens d'une telle discrimination. Il présuppose uniquement une multiplicité, une pluralité d'existants. Dès qu'il y a conscience d'une limite, d'une différenciation, il y a chose. *Chose* fait naître à l'existence le segment découpé, mais sans préjuger de sa valeur qualitative. Les philosophes n'ont cessé d'insister sur le lien indissociable entre l'unité et l'existence [16]: *Chose* apparaît comme le terme général de cet engagement ontologique [17]. Ses équivalents techniques, dans les discours plus spécialisés (philosophiques, logiques, etc.), sont les dénominations d'entité, objet, individu, occurrence, etc. [18].

Dans une optique logicisante, il peut être assimilé à tout ce qui peut fonctionner comme sujet logique (cf. la notion d'*individu* chez P.F. Strawson), ou tout ce dont on peut parler (cf. la notion d'*objet* chez W.V.O. Quine), ou encore tout ce qui peut être mentionné (cf. la notion de *terme* chez Russell). Il peut ainsi être comparé aux variables individuelles de la logique des prédicats. Comme elles, il implique l'existence, mais sans fournir d'indication sur ce que sont ces existants. C'est dans ce sens qu'il n'est pas un vrai nom sortal, mais uniquement un nom comptable postiche [Jones 1974 et Laycock 1975] ou un *interpréteur générique* (Lüdtke 1984: 82), c'est-à-dire un substantif qui a un contenu

tellement large qu'il ne peut être attaché exclusivement à un type unique. La manifestation la plus frappante de cette asortalité réside dans l'impossibilité de demander à quelqu'un de compter combien de choses il y a dans une pièce, alors qu'on peut fort bien lui demander combien de personnes, de chaises, de stylos, etc., il y a.

Son caractère de nom comptable postiche explique pourquoi il réagit comme les termes massifs à la propriété de sous-ensemble. Si l'on considère une partie d'une chose, quelle que soit cette chose, cette partie sera considérée forcément comme une chose, parce qu'elle se trouve appréhendée comme unité. La question des philosophes *Une table est-elle une chose ou plusieurs choses?* [Jones 1974] n'a rien de paradoxal. Une table, parce qu'individu, est une chose, mais peut, en même temps, être envisagée comme constituée de plusieurs choses, toute isolation d'une partie, quelle que soit cette partie (un pied, sa couleur, etc.) devenant une chose. Voilà pourquoi la difficulté de la division en sous-ensembles différents n'existe pas avec *chose* : la fraise de notre tarte aux fraises est une chose tout comme la tarte dont on l'a prélevée!

La réaction "massive" au test d'union s'explique de la même façon. Un ensemble de plusieurs choses est reconnu comme unité et à ce titre donc est lui-même une chose. C'est ainsi que la table est une chose de plusieurs choses et que l'eau en tant que somme de toutes les parties d'eau en est une similairement.

Si le test de changement ne peut s'appliquer, c'est à cause de l'absence de la dimension sortale. Pour savoir si une chose reste la même chose ou devient une chose différente, il faut savoir au préalable de quel type de choses il s'agit. S'il s'agit d'une entité appréhendée massivement, elle ne restera pas identique; si, au contraire, il s'agit d'une entité présentée comme référentiellement hétérogène, elle conservera son identité. Une "chose" enlevée à une chose qui est de l'eau fera de l'eau de départ une chose différente, alors qu'une chose enlevée à une chose qui est une table n'attentera pas à la permanence de la table.

1.4 Pourquoi une chose et pas de la chose? Il n'existe pas de terme massif postiche

Pourquoi n'y a-t-il pas un terme général semblable à *chose* du côté de la vision continue? Autrement dit, pourquoi *chose* est-il nécessairement individuante? La réponse est simple. Un tel terme serait parfaitement inutile. La comptabilité entraîne une référence hétérogène, une vision différentielle de la réalité. La non comptabilité, au contraire, signifierait à ce niveau un univers homogène, global, sans aucune distinction interne. Bref, une vision uniforme, monotone de la réalité, qui s'avère incompatible avec toute appréhension linguistique de la réalité. Même un hypothétique emploi comme *la chose* pour désigner, sur le modèle des massifs *l'eau, le sable, etc.*, une telle réalité globale n'irait pas sans difficulté, puisqu'il repose, en dernier ressort également, sur l'idée d'unité. *La chose*, dans ce sens, serait à la fin encore ... une chose! On observera à cet égard le fait caractéristique suivant. Alors que les autres substantifs comptables connaissent trois formes de SN générique (*Les N, Un N et Le N*), *chose* n'en accepte que deux (*Les choses et Une chose*). Le singulier défini générique est exclu, précisément parce qu'il engage

une référence homogène. Il en va de même des constructions non comptables de la chose, une quantité de chose, un peu de chose, beaucoup de chose, signalées ci-dessus sous 18). La division partitive de ces SN n'est pertinente que si *la chose* n'est pas conçu comme un terme général premier. Comme l'homogénéité de la référence massive implique des sous-parties identiques (propriété de sous-ensemble) et des "unions" identiques (propriété de référence cumulative), de telles constructions exigent une hétérogénéité ontologique préalable, une multiplicité de "choses" massives. Les divisions *du N*, *un peu de N* et *une quantité de N* sont ainsi soumises à une conception discriminante première. Le *N* en question est lui-même une chose et ne saurait être un terme général massif pour la réalité prise globalement. De là cette dissymétrie dans la saisie linguistique des choses. S'il existe deux conditionnements linguistiques possibles de la réalité, un empaquetage globalisant et un empaquetage individuant, au niveau le plus général, celui de l'indiscernabilité qualitative, le modèle référentiel hétérogène seul est pertinent. Voici pourquoi il n'existe pas de terme massif postiche et pourquoi *chose* en tant que terme sortal postiche est comptable et jamais massif.

Voilà également pourquoi *chose* et des termes généraux comme *individu* et *objet*, qui, dans leur domaine, fonctionnent ainsi comme des noms postiches, ne sont pas susceptibles d'être réifiés à la manière des noms comptables standards (cf. *du chimpanzé*, *un peu de chimpanzé*, etc.): ils ne réagissent pas au test du "broyeur universel" de F. Pelletier [1975]. Inséré dans le broyeur, une chose, un objet ou un individu ne devient pas à la sortie, comme c'est le cas du chimpanzé, de la banane ou de la table, de la chose, de l'individu ou de l'objet, parce que le caractère général de ces termes nous prive de l'étai du principe d'homogénéité descriptive nécessaire à l'établissement d'une référence massive. On peut fort bien imaginer dans certaines circonstances, ce qu'est *du chimpanzé*, *de la banane* ou *de la table*, mais beaucoup plus difficilement ce qu'est *de la chose*, *de l'objet* ou *de l'individu*.

2. STATUT LEXICO-SEMANTIQUE DU SUBSTANTIF *CHOSE*: UN NOM-NAME POSTICHE

Le statut sémantico-référentiel de *chose* lui confère une place également particulière dans l'organisation sémantico-lexicale des substantifs [19].

Une des propriétés caractéristiques des *names* est celle d'apparaître comme des appellations *propres* données à un domaine référentiel réservé. Un nom n'est véritablement ressenti comme un nom que si son aire d'application est délimitée, autrement dit, s'il appartient en propre à un référent (individu ou classe référentielle). C'est dire, dans une autre perspective, qu'on peut et qu'on doit le définir, qu'on peut et qu'on doit indiquer plus ou moins précisément quel est le référent auquel il appartient. Or, cette idée de délimitation, inhérente aux noms-*names*, ne se retrouve pas avec *chose*. Le fait qu'il ne comporte qu'une indication d'unité et n'apporte aucune restriction qualitative l'éloigne des véritables dénominations. S'appliquant sans limite aucune à tout ce qui

peut être compté, il n'est pas ressenti comme un authentique nom, mais fait plutôt figure de dénomination postiche (ou de *signifiant zéro* selon Lacan).

On observera ainsi que s'il peut être qualifié de *terme* ou de *mot*, ou encore de *nom* (grammatical), il accepte difficilement, à la différence des substantifs ordinaires comme *chimpanzé*, *gingembre*, etc., d'être caractérisé comme *nom-name*:

- 19) a. Le mot de chose
- b. Le terme de chose
- 20) a. ? Le nom de chose
- b. Le nom de chimpanzé/gingembre
- 21) a. ? Les choses, comme leur nom l'indique, sont ainsi appelées, ...
- b. Les chimpanzés, comme leur nom l'indique, sont ainsi appelés, ...
- c. Le gingembre, comme son nom l'indique, est ainsi appelé, ...

La comparaison 22)-23) est également révélatrice à cet égard:

- 22) Il faut appeler les choses par leur nom
- 23) Il faut appeler les chimpanzés par leur nom

23) est susceptible de deux interprétations:

- 23) a. 'il faut appeler les chimpanzés par leur nom de chimpanzé'
- b. 'il faut appeler les chimpanzés par le nom donné aux occurrences individuelles de cette classe (cf. Patty, Gita, etc.)'

22) n'en accepte qu'une, celle qui correspond à 23) b. Une interprétation similaire à 23) a. est exclue, parce que *chose* n'apparaît pas comme une véritable dénomination:

- 22) a. ? 'Il faut appeler les choses par leur nom de chose'

Cette absence de dimension dénominative se retrouve également dans l'impossibilité d'avoir, après une question portant sur le nom d'un référent, une réponse contenant *chose*:

- 24) Comment ça s'appelle?
- ^tChose
- Gingembre

Fait significatif la question 24) peut se faire suivre, par contre, de la réponse 25):

- 25) Cette chose n'a pas de nom

On s'aperçoit ainsi que *chose* ne s'insère guère dans les relations dénominatives et référentielles caractéristiques des véritables dénominations [cf. Rey-Debove 1978; Kleiber 1984a]. On le voit mal figurer comme autonome à la place X, c'est-à-dire celle du nom, des phrases métalinguistiques de dénomination *x s'appelle/se nomme X*, *X est le nom de x*, et des phrases métalinguistiques de désignation *X désigne x*, *X renvoie à x*, car on est quasiment condamné à le réutiliser en usage ordinaire à la place x, c'est-à-dire celle du référent:

- 26) a. ? Chose est le nom des choses
- b. ? Les choses s'appellent/se nomment chose
- c. ? Chose désigne/renvoie aux choses

-
- 27) a. Moucheron est le nom d'une petite mouche
 b. Une petite mouche s'appelle/se nomme moucheron
 c. Moucheron désigne une petite mouche

Les phrases définitives non métalinguistiques correspondantes lui sont pour les mêmes raisons hostiles. *Chose* ne peut figurer ni à la place SN1 ni à la place SN2 des phrases à *Hiérarchie-Etre* [cf. Kleiber 1981: 43 sq.]. *SN1 est SN2* :

28) *Une chose est un N

29) *Un N est une chose

A la place SN1, parce que *chose* n'est dominé par aucun autre terme [20] C'est ce qui conduit Z. Vendler [1968] à lui refuser la possibilité, sauf en discours philosophique, de former un SN générique. Ne connaissant pas d'hyperonyme, *chose* ne peut s'intégrer dans le modèle structural de la généralité postulé par Z. Vendler, qui consiste à dériver un SN générique tel que *Le Nj* de la structure sous-jacente:

Le Ni qui est un Nj —————→ *Le Nj*

(Cf. *L'animal qui est un tigre* —————→ *Le tigre*)

A la place SN2, parce qu'un tel énoncé est tautologique, tout N étant à priori une chose. Ce dernier fait explique également l'impossibilité d'avoir parallèlement à 30) :

30) Ça, c'est un chimpanzé

des définitions ostensives comme 31) :

31) *Ça, c'est une chose

et, parallèlement à 32)

32) Ça, ce n'est pas un chimpanzé

des négations comme 33) :

33) *Ça, ce n'est pas une chose

L'isolation référentielle faite par le démonstratif équivaut en fait déjà à l'assertion existentielle d'une chose. On ne peut par conséquent ni asserter ni nier à propos d'une unité référentielle découpée qu'il s'agit d'une chose [21]:

34) Qu'est-ce que c'est?

- ? Une chose

A moins d'entrer déjà dans l'oppositon *être* (animé) / *chose* (inanimé), on ne peut évidemment non plus demander si l'entité visée est une chose:

35) Est-ce une chose?

De telles exclusions conduisent tout naturellement à s'interroger sur l'utilité de ce nom-postiche. Ne pouvant être ni asserté, ni nié d'un référent, ne servant pas à nommer véritablement, à quoi peut donc bien servir notre substantif comptable postiche?

3. DE L'UTILITE D'UN TERME COMME *CHOSE* [22]

La situation est à priori paradoxale: *chose* a vocation à la fois à s'employer pour tout et pour rien. D'un côté, toute occurrence, parce qu'occurrence, étant une chose, devrait pouvoir être désignée (*cette chose, la chose, une chose,...*) ou qualifiée (*...est une chose*) par *chose*. De l'autre, l'interdiscernabilité qualitative caractéristique de *chose*, c'est-à-dire le fait que toute chose est une chose, représente un frein à son emploi. Référencer à une occurrence à l'aide de *chose* ou la qualifier de *chose* n'est évidemment pas très utile. Les propriétés qui militent en faveur d'un emploi occurrence universel sont en même temps celles qui rendent son utilisation difficile voire inutile.

Cette situation conflictuelle est à l'origine d'une répartition discursive assez complexe caractérisée par l'instauration d'une opposition privative être/*chose*, dont *chose* apparaît être le terme non marqué. Nous n'en examinerons que deux faits: (i) la prédominance du critère de la dénomination ou classification; (ii) la distribution attributive de *chose*.

3.1 Absence de dénomination

Un principe explicateur assez général fait loi, semble-t-il. Non le critère de l'indétermination, comme il est dit parfois, mais l'absence de dénomination. L'hypothèse est que l'utilisation de *chose* n'est pas ressentie comme tautologique dès que l'entité (ou les entités) isolée, c'est-à-dire prise en considération, est, pour une raison ou une autre, appréhendée comme une unité non (encore) dénommée ou classifiée. L'absence de trait qualitatif inhérent à *chose* s'accorde à ce moment-là avec l'absence de classification du référent.

On comprend cependant pourquoi *chose* s'impose en cas d'indétermination. L'indétermination est une situation où la classification référentielle fait défaut, mais ce n'est pas la seule. Elle concerne, bien sûr, l'emploi "ontologique" non restreint [23], celui-là même illustré amplement dans notre propos, où *chose* sert à désigner, au niveau le plus général d'indétermination, celui de l'indiscernabilité descriptive la plus totale, les unités (animées et inanimées) présumées constituer la réalité. Dans cet emploi, où, comme signalé, il fait écho neutre et standard aux termes plus techniques d'*entité*, d'*occurrence*, d'*individu*, etc., le terme *chose* apparaît avant tout au pluriel [24]. (*L'ordre des choses, la leçon de choses*), ou avec des quantificateurs universels, d'identité comme *chaque (chaque chose)* ou d'altérité comme *tout (toute chose)*. En tant que terme non marqué de l'opposition être/*chose*, il fonctionne de la même façon dans le domaine ontologique restreint des entités non animées (*les êtres et les choses*).

L'indétermination concerne, on le sait, également les situations particulières, celle où un locuteur n'a pas reconnu une occurrence spatio-temporellement délimitée et ne peut donc dire ce que c'est, c'est-à-dire la "nommer". Dans 36)

36. Je vois quelque chose bouger

- C'est un homme
- C'est une branche d'un arbre

L'indétermination est totale: cela peut être un animé comme un inanimé. Dans 37)

37. Il y avait un tas de choses sur l'établi que je ne connaissais pas elle ne s'exerce que du côté de l'inanimé.

L'indétermination ne suffit pas tout à fait à expliquer les emplois bien connus de nom passe-partout, où le locuteur a recours à *chose* pour pallier une carence "dénominate" de sa part ou pour masquer volontairement (tabou ou autre raison) l'identité de la chose [25]

- 38. - Je voudrais une ... chose qui est blanche, qui a trois côtés; je ne sais plus comment ça s'appelle
- Chose m'a dit ... Tu sais celui qui habite au numéro quinze?
- 39. - Monsieur le curé a défendu la chose [Chanson à boire bien connue]

Dans 38) et 39), l'indétermination porte sur le terme: c'est le défaut de la nomination [26], volontaire ou non, qui est premier [27].

La pertinence du facteur dénominateur apparaît pleinement dans les emplois du type 40)

- 40. a) Paul gifla Berthe. La chose ne plut guère à la jeune fille
- b) Il arriva alors la chose suivante: Paul gifla Berthe [28]
- c) Je vais te dire une chose: Pierre ne partira pas

Il n'y a en effet pas d'indétermination référentielle, l'occurrence étant à chaque fois nettement délimitée. L'emploi de *chose* s'explique toutefois naturellement par l'absence de dénomination du type de référents concerné [29]. Les actions, événements, etc., ne disposent pas de noms en propre. Ils n'appartiennent pas à une classe référentielle dont les individus portent le même nom. Opposés aux entités classifiées, qui sont en quelque sorte des "choses nommées", ils ne sont que des choses.

La preuve est que des occurrences porteuses d'un nom propre ou membre d'une classe dénommée ne peuvent, à moins que, comme nous l'avons vu précédemment, le locuteur ne connaisse pas le nom ou veuille le taire, être saisies par *chose*:

- 41. a) ⁺J'ai acheté une voiture. Cette/la chose est formidable
- b) ⁺Pierre est parti. Cette/la chose a trente ans

Deux conséquences sont à noter. La première est la relation à opérer avec le démonstratif *cela/ça/ce* [cf. Kleiber 1984b] qui, comme le montre 42)

- 42. a) ⁺J'ai acheté une voiture. C'était formidable
- b) ⁺Pierre est parti. Ça a trente ans

a un comportement très proche de celui de *chose* dans les reprises anaphoriques [30]. La seconde a trait à l'opposition inanimés/animés dans laquelle *chose* fonctionne comme le terme marqué. *Chose* présente le plus fréquemment la valeur opposée à celle d'*être*, c'est-à-dire celle d'inanimé, au point que certains dictionnaires la restreignent d'ailleurs à ce domaine [31]. On comprend pourquoi c'est uniquement du côté des animés que se trouvent les référents qui, comme ceux de 40), ne sont pas clas-

sifiés, ne sont pas reconnus comme appartenant à une catégorie référentielle dénommée. Les animés, eux, exigent d'être rangés sous une dénomination.

3.2 Dans les séquences attributives

Des exemples comme 43) à 45)

- 43) a. Ma voiture, c'est une chose formidable
 b. C'est une chose formidable que ma voiture
 c. Ma voiture, c'est quelque chose de formidable
- 44) a. Les voitures, c'est une chose formidable [32]
 b. C'est une chose formidable que les voitures
 c. Les voitures, c'est quelque chose de formidable
- 45) a. Les femmes, c'est une chose fascinante
 b. C'est une chose fascinante que les femmes
 c. Les femmes, c'est quelque chose de fascinant
 d. C'est quelque chose de fascinant que les femmes

contredisent apparemment nos propos sur 40)-41), puisque *chose* se rapporte à des entités nommées (cf. *voiture* et *femme*). On notera cependant la différence d'emploi: *chose* figure en position attributive et non référentielle. La difficulté que constituent ces emplois "qualitatifs" n'en est cependant pas résolué pour autant. Il reste à expliquer pourquoi *chose* n'apparaît pas redondant dans ces tournures.

Il est clair que la présence d'un élément supplémentaire, un adjectif en la circonstance, évite la tautologie signalée ci-dessus. L'énoncé 46) donne lieu, on s'en souvient, à une interprétation qualitative également:

- 46) Ma voiture, c'est quelque chose [33]

Qu'il s'agisse de sens direct ou indirect importe peu: 46) sert à exprimer le haut degré [Culioli 1983].

Ce premier élément de réponse ne suffit pas. Le type sémantico-référentiel de l'adjectif entre en ligne de compte comme le montre l'impossibilité d'avoir 47) à 49) [34]:

- 47) a. ?Ma voiture, c'est une chose rouge/spacieuse/rapide
 b. ⁺Ma voiture, c'est quelque chose de rouge/spacieux/rapide [35]
 c. ⁺C'est une chose rouge/spacieuse/rapide que ma voiture
 d. ⁺C'est quelque chose rouge/spacieuse/rapide que ma voiture
- 48) a. ⁺Les voitures, c'est une chose rouge ...
 b. ⁺C'est quelque chose de rouge ... que les voitures
- 49) a. ⁺Les femmes, c'est une chose intelligente
 b. ⁺C'est quelque chose d'intelligent que les femmes

L'opposition entre 50) et 51)

- 50) Il y a des choses formidables, fascinantes dans la vie
 51) ⁺Il y a des choses rouges, spacieuses, rapides, intelligentes

fait ressortir que seuls les adjectifs qui ne présupposent pas une catégorie référentielle restreinte sont tolérés. Tout peut être dit formidable, fascinant, terrible, bon mauvais, etc., alors que tout ne peut être rouge, spacieux, rapide, intelligent, etc. Seuls les premiers ont par conséquent vocation à être prédiqués de toutes les choses, quelles qu'elles soient. C'est ce qui explique leur compatibilité avec le mot *chose*: une voiture peut être une chose formidable, mais non une chose rouge, parce que *formidable*, de par son absence de restriction sortale, renvoie aux choses, alors que *rouge* présuppose une application référentielle limitée aux entités susceptibles de présenter une couleur et se révèle par là-même incompatible avec le caractère général de *chose*. Un critère permet de reconnaître ces *adjectifs interprétatifs* [*interpretierende Adjektive*, Lüdtke 1984: 64]: ce sont en gros ceux qui peuvent apparaître dans les structures *ce qui est formidable, c'est que ...*, *Le N a ceci de formidable que...* (cf. ⁺*Ce qui est rouge, c'est que ...*, ⁺*SN a cela de rouge que ...*). On retrouve, on le notera une fois de plus, le rapprochement avec le démonstratif *ça/cela*.

On s'explique pour la même raison les combinaisons privilégiées de *chose* avec les adjectifs d'identité: *tel, même, pareil*, et ceux d'altérité: *autre*. Toute "chose" peut être ou identique ou différente par rapport aux autres choses! Ce second élément de réponse ne clôt pas totalement non plus la question. Il faut encore tenir compte de la distinction générique/spécifique et de l'opposition animé/inanimé. On observe, en effet, qu'avec les animés *chose* ne convient que lorsqu'il s'agit d'un SN générique:

- 45) a. Les femmes, c'est une chose fascinante
 d. C'est quelque chose de fascinant que les femmes
- 52) a. ⁺La femme de Pierre, c'est une chose fascinante [36]
 b. ?C'est quelque chose de fascinant que la femme de Pierre

tandis que, dans le cas des inanimés, il accepte aussi bien les occurrences spécifiques que les emplois génériques, comme il ressort de 43)-44).

Deux choses sont en fait à expliquer, la possibilité d'utiliser attributivement *chose* avec les génériques et, en second lieu, la limitation d'un tel emploi, dans le cas du spécifique, aux seuls inanimés.

Qu'un SN générique puisse être qualifié de *chose* ne fait pas trop grande difficulté. Le référent de tels SN, qu'on y voie une espèce, une classe ou un ensemble, constitue directement, c'est-à-dire sans intermédiaire, une chose, les choses étant, rappelons-le, destinées à être nommées, classifiées et organisées. Le référent d'un SN générique représente donc, de ce point de vue-là, une occurrence immédiate des choses. On en trouve une preuve majeure dans l'impossibilité d'avoir le pluriel:

- 53) a. ⁺Les femmes, ce sont des choses fascinantes
 b. ⁺Ce sont des choses fascinantes que les femmes

On en trouve une seconde preuve dans l'affinité des SN génériques avec le démonstratif neutre *ça, ce*, dont la caractéristique est de renvoyer à des référents appréhendés comme non nommés [Kleiber 1984b]. Si *ça/ce* peuvent reprendre, comme dans 54)